Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260410-TH_DCM_2026_33-DE

COMMUNE DE THOURIE
35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 avril 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
3 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : Mme Aline GIACALONE donne pouvoir à M Julien CHENARD

Membres absents : sans objet

Mme Anne PAUL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-33
Subvention pour voyages scolaires

La Commune participe au financement des voyages scolaires de 4 nuitées au moins pour les collégiens et les lycéens jusqu'à 18 ans à hauteur de 50 € / enfant / an. En 2025, 150 € ont été attribués aux familles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents par vote à main levée :

- Reconduit le principe de subvention pour les voyages scolaires
- Fixe à 50 € / enfant la subvention attribuée pour tout voyage d'un minimum de 4 nuitées organisé dans le cadre scolaire
- Inscrit un crédit de 600 € au BP 2026

Pour copie conforme,
Le Maire

